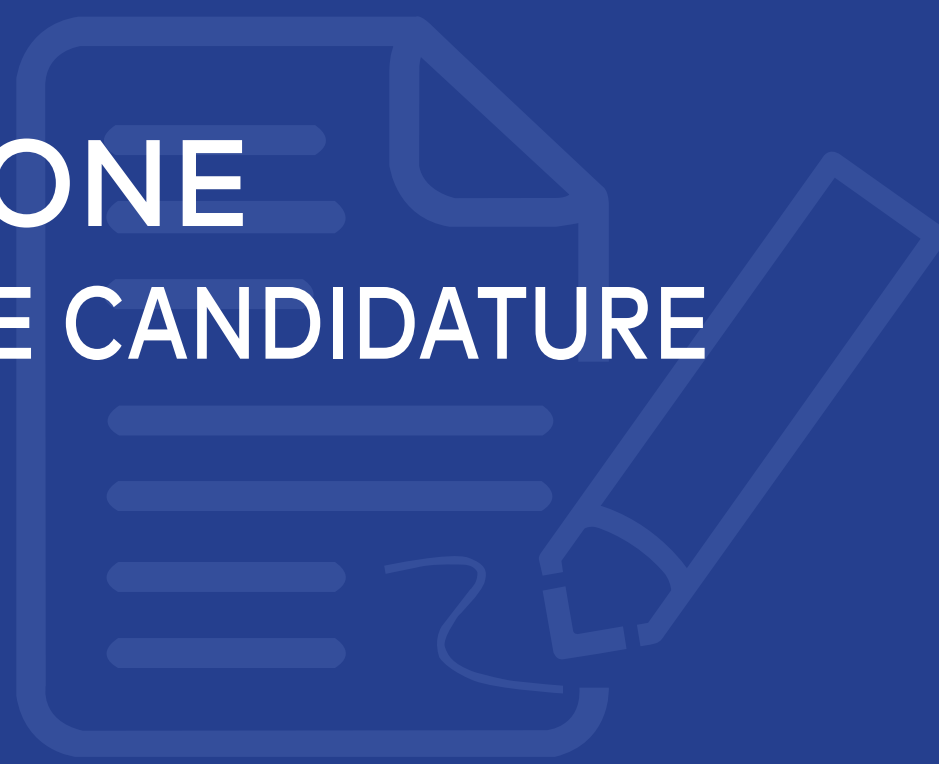




START ZONE

DOSSIER DE CANDIDATURE



77^e Congrès de l'ordre des experts-comptables
28, 29 et 30 septembre 2022 - Paris Expo Porte de Versailles

Paris 2022



Dans le cadre du 77^e Congrès, les organisateurs aménagent un espace dédié aux nouveaux partenaires pour leur première participation au congrès de l'ordre des experts-comptables, la **Start Zone**.

OBJECTIF

Passage incontournable pour les congressistes, la **Start Zone** permet aux exposants sélectionnés d'être identifiés comme de **jeunes partenaires innovants** dans leur secteur d'activités.

QUI PARTICIPE À LA START ZONE ?

Les partenaires qui souhaitent y participer soumettront, pour acceptation des Rapporteurs généraux et des Vice-Présidents d'ECS, un document présentant leur société, leur offre aux experts-comptables et leur motivation à exposer dans cet espace. Ils justifieront d'une première participation au congrès.

DOSSIER DE CANDIDATURE DU PARTENAIRE

Le partenaire adresse son dossier de candidature ([canevas téléchargeable ICI](#)) qui doit comporter les éléments suivants :

1. Une présentation de sa société ;
2. Une présentation de l'offre faite aux experts-comptables ;
3. Les motifs qui le conduisent à postuler à cette animation ;
4. Les informations sur la valeur ajoutée pour les congressistes ;
5. Le présent accord paraphé et signé.

SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection des partenaires retenus pour la **Start Zone** du 77^e Congrès s'opérera à partir du dossier de candidature complet comprenant les éléments précités et en fonction de l'apport pour le cabinet dans ses outils, son organisation, son développement, sa relation client, ses missions, son management, ses ressources humaines...

ENGAGEMENTS D'ECS ET DU COMITÉ CONGRÈS

(Sous réserve d'acceptation de votre candidature)

ECS prend à sa charge :

- L'aménagement de l'espace ;
- L'aménagement de chaque module de 6m² ;
- La promotion de la **Start Zone** dans les différents outils de communication en amont, durant le congrès et sur le site internet du congrès.

ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

A l'issue de la sélection, le partenaire s'engage à :

- Prendre à sa charge les coûts de reproduction de ses propres documents ;
- Prendre à sa charge tout aménagement spécifique, sous réserve de l'accord d'ECS.
- Verser le montant fixe de partenariat de **5 000 € HT** accompagné des **350 € HT** de frais de dossier dès le choix effectué par les Rapporteurs généraux.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente annexées à la demande d'inscription et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte de partenariat en téléchargement sur le site : <http://www.experts-comptables.fr/article/77e-congrès> et en accepte toutes les dispositions.

Nom du signataire

Fonction

Société/Organisme

Date

Cachet et signature

Dossier de candidature à retourner à :
Experts-Comptables Services – 77^e Congrès
Mme Agnès DELEMER
200-216 rue Raymond Losserand 75680 Paris cedex 14
Mail : adelemer@cs.experts-comptables.org

En copie à :
APAR
Mme Anne ROUSSET
75 rue Carnot - 92300 Levallois-Perret
Mail : arousset@apar.fr

